

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint, DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, Sonia Le GUIRINEC, URFIE Anne-Sophie

Absents excusés : Marion HINGANT donne pouvoir à Sonia LE GUIRINEC, Jean-Baptiste HAMON donne pouvoir à Sylvie HERVO

Secrétaire : Jean-Luc BESNOUX

OBJET : Tarifs de la vaisselle cassée pour le foyer rural - DELIBERATION N°24-08-01

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer à l'occasion de la location du foyer rural lorsque de la vaisselle est cassée et/ou de la vaisselle manquante :

	PU TTC		PU TTC
Assiette creuse n°3	3.64 €	Fourchette	0.40 €
Assiette plate n°6 (dessert)	2.88 €	Couteau	0.70 €
Assiette plate n°3	3.64 €	Grande cuillère	0.25 €
Verre à pied 19cl	2.48 €	Petite cuillère	0.16 €
Verre à pied 16cl	2.40 €	Ramequin	0.50 €
Flûte	2.75 €	Louche	3.96 €
Tasse	1.03 €	Saladier inox	24.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus pour toute location du foyer rural avec de la vaisselle cassée et/ou de la vaisselle manquante

Fait et délibéré à Hénansal,
Le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Sylvie HERVO